



UCA J.E.D.I.
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



E.U.R. C.R.E.A.T.E.S.



DOCTORAT EN ARTS DE COMPOSITION MUSICALE
APPEL A CANDIDATURE POUR UN CONTRAT DOCTORAL

EUR CREATES École Universitaire de Recherche Créativité, Représentations, Émergences, Arts, Temporalités, Éco-systèmes et Sociétés

IDEX UCA^{JEDI}

CIRM (Centre National de Création Musicale, dir. François Paris)

ED SHAL (Sociétés, Humanités, Arts, Lettres) ED86

CTEL (Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature et des Arts vivants, EA6307)

L'Université Côte d'Azur (UCA), forte de la constitution de ses membres et partenaires et dans le cadre du projet IDEX UCA^{JEDI} et de la formation des Écoles Universitaires de Recherche, propose un programme de formation doctorale de haut niveau en **composition musicale**, accompagné d'un financement. Il s'agit d'une *formation doctorale en création musicale contemporaine liée de façon spécifique aux outils technologiques*.

Le CIRM, Centre National de Création Musicale, dispose d'une importante infrastructure à la fois en termes de création (studios) et de production : le projet de recherche s'y réalise en liaison avec le festival MANCA en termes de diffusion et de production. La spécificité du programme de formation doctorale proposé a pour but d'installer le projet du ou de la doctorant.e dans le contexte des réflexions nationales et internationales liées à la recherche en création musicale.

Programme spécifique de l'École Universitaire de Recherche Créativité Représentations Émergence Arts Temporalités Eco-systèmes et Sociétés (CREATES), hébergé par le CIRM et rattaché à l'école doctorale Sociétés Humanités Arts et Lettres (SHAL, ED86) et au Centre Transdisciplinaire en Épistémologie de la Littérature et des arts vivants (CTEL, EA6307), ce doctorat s'adresse explicitement à des candidat.e.s de haut niveau attestant d'une double compétence, à la fois dans le domaine de la création artistique – compositeurs ou compositrices avec déjà une certaine reconnaissance et affichant un intérêt pour les outils technologiques de la composition musicale – et de la recherche scientifique. Le ou la candidat.e devra être titulaire d'un master ou équivalent dans la discipline et ne pas être inscrit dans un doctorat équivalent dans un autre établissement et ne pas être titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent déjà acquis dans la discipline.

Les buts spécifiques à atteindre dans le cadre du Doctorat Arts-Sciences en composition musicale sont :

- concevoir et structurer une recherche qui clarifie l'interaction entre théorie, pratique et réflexion critique en ciblant l'élaboration et la technique des langages musicaux ;
- contextualiser la recherche en création personnelle à la fois dans le domaine de la création et de la recherche ; la placer dans un contexte plus large (ouverture interdisciplinaire : musique à l'image, théâtre, danse et performances) ;
- Développer des méthodologies et outils spécifiques de la création (liées au sujet de recherche) susceptibles de généralisations et/ou de transferts vers d'autres disciplines ou formes d'expression artistique, ou compétences.

Dans le cas où son projet serait retenu, il est attendu du ou de la candidat.e qu'il ou elle emménage à Nice ou dans ses environs. Il ou elle se verra attribué.e une salle de travail dédiée dans les locaux du CIRM et aura à sa disposition les moyens de production du Centre de Création. Il est attendu du ou de la candidat.e qu'il ou elle possède suffisamment de compétences techniques et technologiques – maîtrise d'un DAW, maîtrise d'un graveur de partition, de ses extensions et d'un sampleur, programmation des objets dans MAX/MSP et/ou dans PureData – pour être autonome dans les studios afin qu'il ou elle puisse ainsi participer activement aux projets de recherche et de développement du CIRM et qu'il ou elle sache s'y intégrer, notamment en ce qui concerne plus spécifiquement les environnements réseau et les réseaux d'interfaces (micro-ordinateurs RaspberryPi et Arduino, instruments MPEI, etc.), le protocole OSC, les applications web. Une maîtrise des outils et/ou des langages informatiques (javascript, supercollider, antescofo,...) serait appréciée.

TRAVAUX A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU DOCTORAT RECHERCHE-CREATION EN COMPOSITION MUSICALE

Le ou la candidat.e soumettra une thèse rédigée (150-200 pages), accompagnée d'une restitution des œuvres composées pendant la thèse (sous la forme la plus appropriée). Cette thèse comprendra à la fois une réflexion critique sur le travail de création personnelle, une double contextualisation de cette recherche (création et recherche) et la présentation d'un outil technologique développé de façon spécifique dans le cadre de cette recherche (plugin spécifique par rapport à des outils existants ; interface originale et innovante ; apport à des programmes de recherche technologique en création ouverts, etc.).

Tous les travaux réalisés pendant la durée du doctorat (Œuvres, partitions, enregistrements, documentation de l'exécution et des phases de travail, résultat d'exécution du code source, etc...) figureront en annexe.

Sur le plan de la création, en conformité avec les moyens mis à disposition par le CIRM (y compris l'organisation du Festival MANCA), il est demandé au ou à la candidat.e, au cours de son doctorat (sachant que plusieurs des aspects listés ici de façon séparée peuvent être traités dans le cadre d'une même réalisation artistique), plusieurs œuvres :

- une pièce d'orchestre ou pour grand ensemble à faire jouer publiquement, avec ou sans technologie
- une pièce pour instrument seul ou pour un petit ensemble avec ou sans technologie
- une pièce pluridisciplinaire (musique à l'image, design sonore, musique de scène, performance, etc.)

Deux de ces travaux au moins devront comprendre une technologie. Un au moins devra mettre en œuvre une technologie développée pendant le doctorat.

Par ailleurs le ou la candidat.e devra assurer :

- Au moins deux restitutions publiques par an ;
- Au moins une communication par an autour de son projet de recherche et de création (ou de recherche et/ou de création) ;
- La participation aux master classes et aux séminaires organisés et/ou aux travaux de l'un des laboratoires de l'EUR CREATES ;
- La participation aux activités, expositions, conférences, festivals et manifestations organisés par le CIRM et son laboratoire associé (au minimum 2 par an).

Le ou la doctorant.e pourra également participer aux activités de production du CIRM et des MANCA.

La soutenance de thèse sera évaluée sur la base des travaux réalisés pendant le doctorat ainsi que sur le travail de synthèse rédigé.

Le ou la doctorant.e participera et bénéficiera de tous les modules de formation de son programme doctoral (masterclass, cours de composition, séminaires d'étude sur l'analyse des processus de création) ainsi que ceux organisés par l'EUR CREATES et l'ED SHAL (ingénierie de projets, Entretiens et statistiques, gestion et créativité, etc.) Toutes ses participations seront valorisées dans son port-folio de thèse sous forme d'ECTS.

RECHERCHE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

Au cours de sa période d'études, l'étudiant.e sera encouragé.e à développer des partenariats et des résidences à l'étranger. Il ou elle devra organiser des journées d'étude et des rencontres au niveau international, participer aux activités de l'Université Côte d'Azur et de l'EUR CREATES en termes de recherche, diffusion et valorisation scientifique.

Il ou elle profitera en outre des accords-cadres privilégiés que UCA possède avec des universités étrangères, notamment pour les programmes d'échange avec UC Berkeley et le CNMAT.

CONTRATS DOCTORAUX

La thèse est financée sur la base de l'indice de référence fixé par l'IDEX UCA^{JEDI} et correspondant au niveau d'étude réel. La durée du financement de la thèse est de trois ans, sans interruption.

Le recrutement des étudiant.e.s postulant au doctorat en composition musicale fera l'objet d'une sélection à l'entrée, comprenant une étude du dossier du postulant et un entretien face à un jury composé des acteurs et formateurs de l'EUR CREATES, membres de l'UCA.

Le dossier comprendra des projets déjà réalisés, une description détaillée du projet de doctorat affichant des spécificités en termes de langage musical et en termes de développement de technologie ou de nouvelles technologies. Le ou la candidat.e proposera un projet ambitieux pour la recherche et l'innovation, en définissant ses apports pour UCA, pour l'EUR CREATES et pour le CIRM, et faisant la démonstration de sa capacité à s'intégrer à l'équipe de recherche.

DUREE DE LA SCOLARITE POUR L'OBTENTION DU DOCTORAT

La durée de la scolarité pour la réalisation des travaux demandés est fixée à trois ans.

Les dossiers sont à remettre par voie électronique et/ou voie postale au plus tard le **10 juin 2019**.

Ils comporteront :

- Un CV détaillé
- Une lettre de motivation
- Une description détaillée du projet de doctorat
- Une copie des diplômes ou équivalent
- Un port-folio, comportant les partitions, extraits audio et/ou vidéo des réalisations antérieures

Une commission se réunira et étudiera les dossiers dans un premier temps puis fixera une audition pour la sélection finale entre fin juin et début juillet.

Contact et informations :

François Paris : paris@cirm-manca.org

Jean-François Trubert : trubert@unice.fr

Adresse postale :

Programme Doctoral
CIRM
33 Avenue Jean Médecin
06000 Nice